



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 OCTOBRE 2016

Étaient absents : M. Maurice LE FLOCH (procuration à M. Raynald TANTER), M. Philippe BERROU (procuration à M. Frédéric POURCHASSE), M. Louis LE FLOC'H (procuration à M. Jean-Louis BUANNIC), Mme Sophie GALLO (procuration à M. Hervé VAILLANT), Mme Michèle LE PAPE (procuration à Mme Brigitte BOLZER), Mme Claudine CABON (procuration à Mme Dominique PLOUHINEC).

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'installation de *deux nouveaux conseillers*.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Considérant que Madame Martine GIAFFERI a démissionné de son poste et fonctions de conseillère municipale,

Considérant que Monsieur Roger DREZEN et Madame Françoise GROLLET suivants sur la liste, ont refusé d'intégrer le conseil par courrier.

Considérant que par courrier M. Philippe BERROU a accepté le siège au conseil municipal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte de l'installation de Monsieur **Philippe BERROU** au conseil municipal.

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Considérant que Madame Florine LE PAPE a démissionné de son poste et fonctions de conseillère municipale,

Considérant que par courrier Madame Sophie GALLO, a accepté le siège au conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte de l'installation de Madame **Sophie GALLO** au conseil municipal

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne **les informations suivantes** :

- Une pensée en soutien à Mme BOLZER et son mari dans ces moments difficiles pour le décès de leur proche
- Un mot sur l'article paru dans la presse par la minorité – Il se dit être affecté par les mots utilisés, ils ne font pas partis de son vocabulaire comme « mépris ». Il travaille dans le respect de la minorité/majorité et qu'il organisera une rencontre pour l'évoquer et qu'il ne s'étendra pas sur le sujet
- Souligne la présence des marins pêcheurs inquiets sur la collecte des algues au large de Penmarc'h et informe de l'acte de vandalisme constaté sur le bateau du Goémonier– De la suspension de la pratique sur le secteur par le comité des pêches.

M. Robert BOUGUEON, conseiller municipal, demande l'inscription au conseil d'une motion contre l'utilisation des peignes Hyperboréa dans les zones de Natura 2000.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande que cette vigilance soit prise en compte pour la décision de la poursuite ou non à cette pratique.

M. le Maire propose d'adresser un courrier au comité régional avec le rapport du conseil afin de mesurer les impacts de la pratique sur l'environnement du littoral et la cohabitation des pratiques de pêche

M. Bruno CARIOU rappelle que cette action relève du rôle des élus d'être actif et soutient cette demande d'inscription de la motion à l'ordre du jour.

M. Raynald TANTER propose d'en prendre connaissance et de la soumettre ensuite aux conseillers en vue de son inscription à l'ordre du jour.

- La mise en service de la borne électrique sur St Guénolé
- L'inscription à l'ordre du jour de ce conseil du projet d'éclairage de l'église St Nonna
- La destruction de sept nids de frelons sur la commune
- L'examen de l'avant-projet du centre de secours de Pendreff avec un démarrage des travaux avant la fin du second semestre 2017
- De la tenue d'une réunion pour le projet de Webcam à Kérity le 03/11
- La pose de la 1^{ère} pierre pour le projet d'habitat 29 rue Ernest Renan
- La mise à disposition auprès du CCAS d'un logement communal vide pour l'accueil de familles en difficultés
- De la visite de contrôle par l'Agence de l'Eau sur la station d'épuration et la conformité de la bonne utilisation des fonds reçus
- De la sélection du cabinet A3 Paysage pour l'aménagement de l'entrée de ville
- De la réception le 03/10 des travaux du stade
- De l'organisation par le CCAS d'une séance cinéma le 09/11 dans le cadre de la semaine bleue (lien intergénérationnel)
- Des nouvelles modalités au 1^{er} décembre de l'établissement des cartes d'identité nationale
- De l'attribution à la commune de subventions (8000€ pour Cap Caval – 6000€ pour les activités du centre nautique et 1 225€ pour les activités proposées aux écoles)
- De la tenue le 10/11 d'une réunion par l'association Accueil de Migrants en Pays Bigouden en présence de Mr BROT chargé par le ministère de l'intérieur, pour la venue sur la commune de Penmarc'h, dans un logement privé, d'une famille de réfugiés de minorité Kurde Irakienne persécutée.
- Du tournage du clip de l'artiste Claudio Capéo au Phare
- De la demande d'une société de production pour un tournage également au Phare pour l'émission « Bienvenue chez Nous »

Ces points d'information étant exposés, Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour la motion de vigilance et d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016.

- *Procès-verbal du 23 septembre 2016*

M. Raynald TANTER informe les membres du conseil de la modification dans le PV du 23 septembre dernier de l'erreur de transcription des procurations et que la modification a été prise en compte également pour le vote de la cession des marais.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande la modification de transcription de ses interventions sur le PV du 27 mai 2016 – intervention mentionnée en page 2 relatif au PPRL. Elle interrogeait le Maire à savoir s'il se félicitait de ces cartes et de l'utilité d'une séance plénière afin de voir exposées les « avancées » pour la commune.

Elle demande également que dans son intervention relative à la cession des consorts CARIOU (page 5) elle souhaitait savoir si cette réserve foncière correspondait à un projet de lotissement, question que les habitants du quartier se posent.

Elle revient sur la page 6 sur son intervention relative à la cession des marais de Lescors. Elle s'interrogeait sur le caractère précipité de la décision du conseil.

Après ces remarques, le procès-verbal du 23 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

3. Modification des compositions des commissions communales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de former comme suit, les commissions municipales.

Solidarités, jeunesse, affaires sociales, culture et sport

Raynald TANTER, Maire
Marie Claire DUPONT, Adjointe au Maire
Hervé VAILLANT, Adjoint au Maire
Dominique PLOUHINEC, Adjointe au Maire
Mélanie DUCROT, Conseillère municipale
municipale
Rémy MOALIC, Conseiller municipal
CABON Claudine, Conseillère municipale

Michaël GUERIN, Conseiller municipal
Michèle LE PAPE, Conseillère municipale
Frédérique VOLANT, Conseillère municipale
Fabienne LE GARS, Conseillère municipale
Valérie LE FAOU-VILLARBU, Conseillère
Bruno CARIOU, Conseiller municipal

Finances, administration, travaux, communication

Raynald TANTER, Maire
Jean Louis BUANNIC, Adjoint au Maire
Karine COSQUERIC, Adjointe au Maire
Eric RAPHALEN, Adjoint au Maire
municipale
Robert BOUGUEON, Conseiller municipal
Louis LE FLOCH, Conseiller municipal
Philippe BERROU, Conseiller municipal

Christian BUREL, Conseiller municipal
Michel FRIN, Conseiller municipal
Rémy MOALIC, Conseiller municipal
Valérie LE FAOU-VILLARBU, Conseillère
Marie-Claire DUPONT, Adjointe au Maire
Jean-Marc BREN, Conseiller municipal

Urbanisme, cadre de vie, environnement

Raynald TANTER, Maire
Nathalie POULARD, Adjointe au Maire

Claudine CABON, Conseillère municipale
Arnaud VARIEL, Conseiller municipal

Maurice LE FLOCH, Adjoint au Maire
Christine MORIN, Conseillère municipale
Michel FRIN, Conseiller municipal
Affaires économiques, tourisme

Christian BUREL, Conseiller municipal
Jean Marc BREN, Conseiller municipal

Raynald TANTER, Maire
Arnaud VARIEL, Conseiller municipal
Karine COSQUERIC, Adjointe au Maire
Eric RAPHALEN, Adjoint au Maire
Brigitte BOLZER, Conseillère municipale

Maurice LE FLOCH, Adjoint au Maire
Jean Marc BREN, Conseiller municipal
Philippe BERROU, Conseiller municipal
Robert BOUGUEON, Conseiller municipal
Frédéric POURCHASSE, Conseiller municipal

Mme Sophie GALLO n'a pas été interrogée sur son intégration dans les commissions. Une délibération sera présentée au prochain conseil.

4. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la C.C.P.B.S. du 7 juin 2016

M. Jean-Louis BUANNIC présente les éléments clés du rapport.

Après avoir pris connaissance de la délibération du conseil de communauté et en application du IV de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 juin 2016.

Finances :

5. Budget principal– Décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n° 1 du budget principal.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Budget annexe assainissement – Décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement et qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Budget annexe camping – Décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n° 1 du budget annexe camping.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Budget annexe cinéma– Décision modificative n°1

M. Jean-Louis BUANNIC présente la décision modificative n° 1 du budget cinéma et précise l'augmentation des recettes de 10 000 euros (ligne 70).

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Éclairage public – mise en valeur de l'église St Nonna, programme 2016

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit de mettre en valeur cette église. 60 personnes se sont déplacées lors de la démonstration.

M. Bruno CARIOU rappelle que cette église est le monument principal du bourg par sa rénovation. C'est une première étape. Il faut consacrer une enveloppe chaque année.

M. Raynald TANTER rappelle que tout le monde est d'accord sur le principe de mettre en valeur et de poursuivre.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

2/SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT

10. Versement d'une subvention pour les fournitures scolaires aux collégiens

Il est proposé de verser dans le cadre de la rentrée scolaire 2016/2017 aux collégiens une subvention et de la maintenir pendant la durée du mandat.

M. Raynald TANTER précise que la commune participe ainsi et de manière conséquente à l'achat de fournitures scolaires. Cette subvention allège la dépense des familles à la rentrée des classes.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Avis de consultation relatif aux territoires de démocratie sanitaire

Mme Marie-Claire DUPONT présente à l'assemblée les trois hypothèses qui se dessinent dans le périmètre du territoire de démocratie sanitaire qui sera l'espace d'action du futur conseil territorial de santé :

- Maintien du découpage actuel : huit territoires sur la Bretagne qui s'appuient sur des bassins de vie.
- Maintien du découpage actuel et ouverture d'un droit à l'expérimentation permettant le rapprochement de territoires volontaires.
- Évolution vers un découpage départemental reposant sur quatre territoires de démocratie sanitaire.

Les communes sont actuellement consultées sur ces trois hypothèses et les avis doivent être communiqués à l'ARS. Après concertation avec les communes du territoire du Pays Bigouden Sud, il est proposé d'adopter la première hypothèse.

M. Bruno CARIOU évoque qu'il serait nécessaire que l'ensemble des communes prennent la même position.

M. Raynald TANTER précise que cela semble être la constante.

Mme Marie Claire DUPONT exprime qu'il n'y aura pas beaucoup de changement en Bretagne.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

3/AFFAIRES ECONOMIQUES & TOURISME

12. Constitution de la Société Publique Locale (S.P.L.) « Destination Pays Bigouden Sud »

Mme Karine COSQUERIC expose les dispositions réglementaires qui conduisent à créer une SPL et du recrutement de Mme Agnès LEMAITRE, chargée de mission, qui conduira le transfert de compétences et le transfert de personnel. Elle évoque les différentes instances composant cette SPL et la représentativité des communes.

Mme Christine MORIN demande si les activités de la SPL ne vont pas venir en concurrence avec les commerces de proximité.

Mme Karine COSQUERIC explique que les activités de l'office sont limitées et elles seront maintenues sur l'existant.

Mme Fabienne LE GARS demande comment seront désignés les socio-professionnels ?

M. Raynald TANTER répond qu'ils seront choisis par eux-mêmes.

M. Bruno CARIOU demande si des dispositions sont prises pour ne pas avoir une surreprésentation de certaines associations socio-professionnelles.

M. Raynald TANTER précise que cela est prévu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à la majorité (M. Bruno CARIOU ne prenant pas part au vote).

4/ URBANISME, CADRE DE VIE

13. Acquisition des parcelles BK 24 et 64, zone UC -Consorts CARIOU

Mme Nathalie POULARD présente la proposition des consorts CARIOU de céder à la commune les parcelles cadastrées section BK n° 24 et 64, au prix de 20 000 €

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU demande si un chemin d'accès à un futur lotissement est prévu sur la parcelle 24.

M. Raynald TANTER répond que pour le moment le projet n'est pas finalisé mais que sa localisation s'y prête.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Avis consultatif sur la modification du P.L.U. de la commune du Guilvinec

Mme Nathalie POULARD informe que la modification du PLU du Guilvinec n'a pas d'incidence pour Penmarc'h.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Redevance assainissement

M. Jean-Louis BUANNIC précise que lors du dernier bureau communautaire, et dans l'attente du transfert de l'assainissement à la CCPBS, il a été proposé de maintenir pour l'année 2017 les tarifs actuels pour l'ensemble des communes membres.

Aucune observation- La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Motion de vigilance sur l'utilisation du peigne Hyperboréa

A l'instar de la position « en vigilance » contre le traité T.A.F.T.A., l'ensemble des membres du conseil adopte à l'unanimité la motion « en vigilance » sur la question de l'utilisation du peigne Hyperboréa et réaffirme le soutien à la filière maritime, à ces pêcheurs professionnels et plaisanciers.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde les questions présentées par les conseillers de la minorité :

- Motion sur le passage des goémoniers au large de Penmarc'h dans la zone Natura 2000

Depuis quelques mois renaît une polémique sur les conséquences en matière environnementales du passage des goémoniers au large de Penmarc'h, de plus en plus nombreux à être attirés par nos laminaires mais accusés d'utiliser des méthodes peu compatibles avec la préservation de nos fonds marins. Face aux inquiétudes légitimes de toute une filière, avez-vous eu des échanges avec les professionnels et autorités concernées et, en conséquence, des informations à nous communiquer sur le sujet. Une motion ne pourrait-elle pas être prise par notre conseil pour exprimer la nécessité d'appeler au principe de précaution ?

M. Raynald TANTER rappelle que cette question a été traitée dans le cadre de l'adoption de la motion par le conseil de ce jour.

- Travaux engagés par les services techniques à la pointe de Saint Pierre cet été.

Pourrions-nous avoir des informations sur la nature des travaux engagés par les services techniques. S'agit-il de travaux de confortement du mur de défense de la joie ? Où en est le dossier s'agissant du renforcement des murs de défense maritime ? Nous demandons l'autorisation de passer des planches photographiques démontrant l'urgence à intervenir pour préserver notre trait de côte autant que faire ce peu.

M. Raynald TANTER précise que les travaux réalisés cet été par les services techniques ne sont pas liés au renforcement des murs de défense. Il s'agissait du retrait du goémon. Les services techniques ont retiré les algues et créer une rampe de 0.30 pour accéder à la plage. Ils ont également saupoudré de sable pour éviter les odeurs et mouches.

En ce qui concerne les murs de défense : la collectivité a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage : le cabinet CADRE MISSION domicilié à NANTES (consultant M. Arnauld RICARD) pour l'étude diagnostic des ouvrages de défenses.

Le consultant a préparé :

- Le reportage photographique effectué sur les ouvrages de défense côtiers ;
- Un tableau synthétique des ouvrages ;

Ces documents vont servir au bureau d'étude spécialisé pour réaliser un diagnostic sur la nature des travaux, leurs priorités et les coûts.

Toutefois, les premiers éléments recueillis par Arnaud RICARD sont les suivants (Extrait du Mail d'Arnaud RICARD).

- **21 octobre** : « En synthèse, la grande majorité des ouvrages souffrent uniquement d'un manque d'entretien. De petites réparations paraissent seulement nécessaires rejointoiement, reprise des fissures, nettoyage de la végétation, etc.). Sur quelques ouvrages (ceux dont vous avez eu un affaissement des remblais en arrière) le manque d'entretien est plus avancé ce qui menace la stabilité et la pérennité de l'ouvrage. Des travaux plus importants (injection, constitution d'une longrine para fouille, rejointoiement, etc.) devront être menés ».
- **Lundi 24 octobre** : Une réunion a eu lieu pour valider le cahier des clauses techniques particulières pour lancer la consultation et avoir un rapport d'inspection avec investigations géotechniques, le fonctionnement de l'ouvrage et l'étude de réparation (confortement / réparation digue).

Lors de la restitution de l'étude, on pourra envisager une réunion plénière.

Pour le cordon dunaire de la joie, la commune est en relation avec le cabinet STABIPLAGE pour les solutions les mieux adaptées à ce secteur.

M. Bruno CARIOU rappelle que chaque année, il interroge les municipalités successives et qu'il constate le manque d'entretien évident qui peut être remédié par les services techniques (pour certains) et que la détérioration des brises lames aura des conséquences. Il ne faut pas attendre une nouvelle tempête pour prendre des décisions.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il s'agit d'identifier la nature des réparations et selon l'importance d'agir. Les finances publiques ne suffiront pas. La SLGRI et l'élaboration d'un PAPI permettra de financer et ainsi lutter efficacement pour la protection des biens et des personnes. Pour rappel, cette année 400k € ont été inscrits au budget.

M. Robert BOUGUEON prétend qu'il suffit de busser sous l'épi de Krugen pour retrouver la plage dans l'état où elle était avant.

M. Bruno CARIOU demande des mesures concrètes.

M. Raynald TANTER rappelle que la commune a engagé des travaux sur Poul Briel et au Viben. Il est toutefois nécessaire d'avoir une vision globale. Les contraintes budgétaires sont là et il n'y a pas de solution miracle.

M. Bruno CARIOU rappelle qu'il fait preuve de sérieux en alertant le conseil. Le quartier de la joie est gravement menacé.

M. Raynald TANTER rappelle que le cordon dunaire est ciblé comme prioritaire et qu'une solution type stabiplage est à envisager.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU mentionne la proposition du Maire d'une réunion plénière pour la restitution du cabinet RICARD. Envisage-t-on également une révision du PPRL ?

Mme Nathalie POULARD précise que les cartes figurent sur le site de la commune et la préfecture.

M. Raynald TANTER précise qu'une démarche de révision ne peut à ce jour être engagée car le commissaire enquêteur n'a pas émis de réserves mais des recommandations. A ce jour une révision nécessite d'avoir du recul sur les impacts malheureusement au cas par cas et rappelle que la démarche péremptoire du Préfet d'adopter le PPRL est considérée par lui comme brutale. Pour exemple, il informe le conseil que lors du congrès de l'ANEL, il a été dit que seule la moitié des PPRL prioritaires ont été arrêtés par les Préfets. Le Maire informe que le dossier du PPRL est public et consultable.

- **Entretien des aires de jeux – problème de sécurité**

Nous étions déjà intervenus sur ce sujet au dernier conseil et avons eu un échange sur, notamment l'aire de jeu de Port de Bouc. Il nous avait été répondu que des pièces étaient en commande et que l'aire avait été mise « hors service ». Les vacances de Toussaint ont débuté sans que les travaux n'aient été réalisés. La rubalise a été enlevée ou s'est détachée à force de temps et cette aire est utilisée par des enfants sous la responsabilité de leurs parents certes mais la responsabilité du maire en cas d'accident ne manquerait pas également d'être engagée par manquement à son obligation de sécurité. Il faut intervenir au plus vite pour mettre en sécurité nos aires de jeux.

M. Raynald TANTER rappelle que les aires de jeux ont été contrôlées en mai dernier par l'entreprise SPORTEST

En ce qui concerne le jeu de Port de Bouc :

- **Le 22/08** – constatation de la dégradation du jeu - Commande de pièces –
- **le 23/08**- devis validé et signé par le Maire
- **Le 24/08** : dépôt de plainte pour dégradation du toboggan (entre le 13/08 et 22/08)– Mise en sécurité par de la rubalise (plusieurs fois remplacée compte tenu de l'exposition au vent).
- **Le 05/10 (semaine n°40)**- livraison des pièces
- Préparation prévue **la semaine 41 – (semaine du 10/10 au 14/10)** – des contraintes de services ont conduit à décaler l'intervention.
- L'intervention a été reprogrammée **la semaine n° 43 (semaine du 24 au 28 octobre)** –
- L'intervention a nécessité que les services techniques démontent la structure pour remplacer notamment la côte de glissière
- **Le 27/10** : le jeu a donc été retiré par mesure de prévention pour éviter toute utilisation et assurer le remplacement de l'une des côtes de glissière reçue dans la commande. La structure a donc été placée à l'atelier en attendant. Cependant, lors du démontage, la Directrice Générale des Services a été alertée par un agent des services techniques, que l'autre glissière était dégradée également. Une nouvelle

mesure corrective sera prise soit rachat d'une nouvelle côte de glissière soit remplacement de l'ensemble.

Mme Christine MORIN signale un problème sur la balançoire (rubalise).

M. Raynald TANTER demande à l'administration de gérer cette affaire.

- **Aménagement provisoire Port de Bouc.**

Des conclusions provisoires peuvent-elles être tirées de la mise en œuvre de cet aménagement ?

M. Raynald TANTER précise que cet aménagement provisoire fera l'objet d'une évaluation d'ici fin décembre en concertation avec les administrés sur les améliorations à apporter.

Mme Christine MORIN précise que l'aménagement n'est pas satisfaisant. Il est constaté cependant une nette réduction de la vitesse.

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que l'idée première était de réaliser un rond-point sur ce site et que la FIA a proposé un aménagement provisoire réalisé par les services techniques de la ville avant tous travaux définitifs. Les conclusions en seront tirées après plusieurs mois de fonctionnement.

- **Ancienne pharmacie.**

Des intérêts économiques sont en jeu nous répondra-t-on mais là aussi nous sommes en attente d'informations précises sur les éventuels projets autour notamment de l'ancienne pharmacie du bourg. Si celles-ci ne peuvent nous être communiquées publiquement il nous semblerait utile de pouvoir nous asseoir à la même table pour disposer si ce n'est du même niveau d'informations, d'un niveau d'informations satisfaisant.

M. Raynald TANTER propose d'examiner ce point en dehors en l'absence de Monsieur Maurice LE FLOCH en charge du dossier.

- **Perturbations liées à la 4G.**

Nous avons été informés de ce qu'une pétition circule sur le sujet ? L'acquisition d'un émetteur est-elle envisagée ?

M. Eric RAPHALEN souhaite des précisions car pour lui, il ne s'agit pas d'un problème de 4G mais du signal. Dès qu'il y a des perturbations, on connaît leurs origines (phénomènes météorologiques). Il fait part de ces échanges avec les services du CSA depuis un an. Qu'il est choqué des réponses apportées par cette instance et qu'il a le sentiment que les Penmarchais ne sont pas traités sur un pied d'égalité.

Mme Fabienne LE GARS évoque son intervention et de l'installation d'un filtre qui au final est une catastrophe. Ceci nécessiterait d'installer un émetteur sur Pont-l'Abbé.

M. Eric RAPHALEN propose de se renseigner. Il souligne qu'il faudrait intervenir au niveau du territoire.

M. Bruno CARIOU propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la CCPBS sous la houlette de son président, maire de Penmarc'h.

Mme Valérie LE FAOU VILLARBU propose d'alerter la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité).

M. Eric RAPHALEN rappelle qu'il ne s'agit pas d'un problème de 4G car elle vient d'être mise en place le 04/11/2016.

- Nécessité d'un calendrier précis s'agissant des parutions du magazine municipal / remise des contributions de la minorité

M. Eric RAPHALEN rappelle les dates des bons à tirer (BAT). Il précise qu'elles correspondent au même calendrier entre 2015 et 2016 sauf une exception en mai 2016. Il est souvent en attente des contributions de la minorité pour boucler le journal. Il propose l'envoi d'un calendrier et les dates devront être respectées.

M. Raynald TANTER rappelle la cérémonie des périls en mer et de la date du prochain conseil prévu le 02/12/2016.

L'ordre du jour et les questions étant traitées, la séance du conseil est levée à 22h30.

**Le secrétaire,
Mélanie DUCROT**



**Le Maire,
Raynald TANTER**

